

FICHE TECHNIQUE « LE DERNIER JOUR D'UN(e) CONDAMNE(e) »

1/ ACCUEIL

1.1/ ACCES SITE ET HORAIRE

Le Théâtre devra fournir au maximum 15 jours avant la date d'exploitation l'itinéraire d'accès et réserver les emplacements de parking pour 2 voitures.

1.2/ MONTAGE

Le site sera à la disposition de l'équipe technique dès 9h le matin. (L'heure de notre arrivée sera communiquée 1 semaine avant notre arrivée, celle ci dépendra notamment de l'heure du spectacle).

Devront être présents toute la journée et jusqu'au départ de notre équipe technique :

- L'organisateur ou son représentant
- Le régisseur de la salle
- L'électricien responsable de l'installation.

Tout le personnel sera sous la responsabilité totale de l'organisateur. Le personnel de l'organisateur sera en ordre de sécurité sociale et en possession du matériel de sécurité nécessaire à son activité.

Le temps de travail respectera les heures de déjeuner d'usage. Toutefois dans l'intérêt du spectacle, en cas de coupure réduite une permanence technique sera organisée pour que le montage puisse continuer pendant la coupure.

1.3/ EQUIPE

Production :

- 1 acteur
- 1 metteur en scène ou son assistant
- 1 régisseur

Lieu d'accueil :

- 1 régisseur ayant les connaissances techniques générales du lieu
- 1 électricien habilité à la mise en œuvre de l'installation
- 1 technicien son ayant les connaissances techniques du lieu
- 1 équipe de Road pour la mise en œuvre de l'installation lumière, réglages lumière, son et décor.

2/ EQUIPEMENT TECHNIQUE

2.1/ SCENE

La scène devra avoir :

- Ouverture : Minimum 5 m
- Profondeur : Minimum 5 m
- Hauteur du cadre de scène: : Minimum 3,5 m
- Hauteur de scène : De 0 m a 1,20 m

La scène devra être nettoyée, complètement dégagée, parfaitement plane, stable, solide. La cage de scène et l'équipement scénique devront pouvoir accueillir les équipements lumières, sons et décors.

2.2/ ECLAIRAGE

Le théâtre mettra à disposition l'ensemble de l'équipement lumière et des gélatines couleurs.

Le détail du nombre et des types de projecteurs sera à discuter en amont entre le régisseur de la production et le régisseur du lieu d'accueil.

L'équipement servant à l'éclairage dans le lieu d'accueil devra cependant être le plus conforme possible à celui schématisé sur le plan de feux joint à cette fiche technique.

Cet équipement pourra faire l'objet d'une pré installation avant l'arrivée de l'équipe de la production en suivant scrupuleusement le plan fourni.

L'équipe de production se réserve néanmoins le droit de faire effectuer les modifications de cette pré installation si nécessaire pour le bon déroulement du spectacle.

L'éclairage de salle devra pouvoir être commandé de la console lumière ou directement à l'emplacement de la régie lumière.

Cf. Document Annexe « Le Dernier Jour d'un(e) condamné(e) Plan de feux ».

2.3/ SUSPENSION ET RIGGING

Attention : le personnel en charge de cette installation sera professionnel et rodé pour l'utilisation de ce matériel.

Le matériel quant à lui doit respecter les règles de contrôles en vigueur. En cas de doute nous nous réservons le droit de faire procéder au contrôle de l'installation avant le montage.

Cf. Document Annexe « Le Dernier Jour d'un(e) condamné(e) Plan de feux ».

2.4/ SONS

Le Théâtre mettra à disposition l'ensemble de l'équipement son :

- Diffusion de façade à la bonne dimension en terme de puissance et de répartition pour la bonne écoute de l'ensemble des spectateurs en stéréo
- Diffusion de retour à la bonne dimension en terme de puissance et de répartition pour la bonne écoute des comédiens
- 1 lecteur MD avec fonction Auto-pause
- 1 lecteur CD (secours) avec fonction Auto-pause
- 1 console permettant la diffusion des 2 lecteurs ci-dessus, départ stéréo en diffusion façade, 1 départ vers les retours Jardin et cour.

Cet équipement pourra faire l'objet d'une pré installation avant l'arrivée de l'équipe de production en suivant scrupuleusement le plan fourni dans cette fiche technique.

L'équipe de production se réserve néanmoins le droit de faire effectuer les modifications de cette pré installation si nécessaire pour le bon déroulement du spectacle.

La production fournira au régisseur du lieu d'accueil les différents fichiers son qui accompagnent le spectacle sous clé USB et/ou sur CD.

2.5/ OUTILLAGES

Dans tous les cas, la salle ou l'installation temporaire comprendra les outils nécessaires à son utilisation (nacelles électriques, échelles, etc).

2.6/ EMBLACEMENT CONSOLES

Son / éclairage

Les différentes régies doivent être côte à côte et permettre la parfaite visibilité de la scène.

En cas de placement en régie : l'écoute de la salle doit pouvoir se faire naturellement.

En cas de placement dans la salle : prévoir les tables et chaises pour une installation confortable et discrète.

Pour les salles non équipées : Un praticable de 4 m sur 3 m de hauteur, 1 m dans l'axe central de la scène à maximum 20 m de la scène et hors balcon.

2.7/ PASSAGE DE CABLES

Il est nécessaire de prévoir le passage de câbles entre la scène et les emplacements consoles.

Ce passage se fera dans la salle, en toute sécurité pour le public et les câbles.

2.8/ ELECTRICITE

Les raccordements électriques seront réalisés par l'électricien en charge du lieu. Les différentes alimentations seront à 10 m maximum de la scène. Elles seront obligatoirement protégées séparément et uniquement dédiées à la production du spectacle. L'installation répondra aux normes de sécurité.

3/ GENERAL

3.1/ REPETITION

Pendant les réglages techniques et les répétitions, l'accès au site sera interdit à toute personne étrangère au spectacle.

3.2/ LOGES

1 pour le comédien, équipée d'une douche, lavabo et glaces.

1 loge pour les techniciens

1 WC minimum

Quelques serviettes de bains

1 portant pour les costumes.

3.3/ CHAUFFAGE

La température sur scène et en coulisse sera normale (20°C) dès l'arrivée de l'équipe technique. Le chauffage et la ventilation doivent être silencieux.

3.4/ CATERING

Prévoir une table avec de l'eau minérale, des jus de fruits, café, lait, sucre, eau chaude, thé, gobelets et tasses.

3.5/ SECURITE

L'organisateur en accord avec le régisseur placera un service de sécurité limitant l'accès aux lieux suivants :

- Loge
- Scène
- Consoles
- Site et parking.

L'accès à la scène par le public sera limité et le régisseur aura autorité sur le service de sécurité.

Avant, pendant et après le spectacle, l'organisateur sera donc responsable de tout vol, dommage ou perturbation qui pourraient nuire au spectacle et seraient le fait de personnes étrangères à la production.

3.6/ EFFETS SPECIAUX

Un effet de fumée est utilisé juste avant la représentation. L'organisateur veillera à ce qu'aucun système de détection de fumée ou d'incendie ne se déclenche.

3.7/ ACCES AU PUBLIC

L'ouverture des portes du site se fera au maximum 30 minutes avant le début du spectacle, aucun stand ni buvette ne sera proche de la scène et leur activité sera interrompue pendant la durée du spectacle.

Afin de permettre la présentation du spectacle dans de bonnes conditions, il est nécessaire de veiller à conserver un niveau de bruit faible aux alentours direct de la salle.

Un éclairage public répondant aux normes de sécurité, commutable totalement et indépendant de notre installation permettra l'entrée et la sortie du public avant et après le spectacle, la commande sera à disposition du régisseur.

Le noir complet sera possible exception faite de l'éclairage de secours réglementaire.

La production décidera seule du début et de la fin du spectacle. Une fois celui-ci terminé, le public quittera le site rapidement afin de faciliter le démontage et de manière à garantir sa sécurité.

L'entrée du public et son placement sont de l'entière responsabilité de l'organisateur du spectacle. Il veillera à son confort et au respect des règles de sécurité en vigueur. Il informera la production des horaires et aménagements propres au lieu et ce, dans les jours précédents la venue du spectacle.

Il est impératif que le public soit assis, la visibilité complète de la scène doit être garantie pour l'ensemble du public.

La température de la salle doit être confortable, les systèmes de chauffage, de ventilation seront adaptés à la capacité de salle et silencieux.

La gestion du public est de la responsabilité de l'organisateur, il ne pourra en aucun cas s'en dégager.

3.8/ PHOTOS - PRISES DE VUES - PRISES DE SONS

Aucunes photos, prises de vues ou enregistrements sonores ne peuvent avoir lieu sans autorisation de la production. Dans ce cadre, le personnel de la salle veillera au respect de cette clause. A ce titre, un vestiaire permettra la mise en consigne d'appareils photos, caméras et enregistreurs.

3.9/ PUBLICITE ET SPONSORING

Toute publicité présente sur le site fera l'objet d'une approbation préalable de la production. Celle-ci se fera au minimum 1 mois avant la présentation du spectacle.

Contact d'ordre Technique :

Lucilla SEBASTIANI – Directrice artistique / 06 81 31 41 36 cie.lembellie.turquoise@gmail.com

Sébastien LANOUE - Régie son et lumière / 06 70 26 84 43 la.sebastien@supportprod.com

Contact Technique : Support Production - Lanoue Sébastien la.sebastien@supportprod.com - +33 6 70 26 84 43